



Convocation à l'assemblée Générale ordinaire 2014 du Comité local d'Attac La Ciotat.

Cher-e adhérent-e,

L'assemblée générale ordinaire du comité local de la Ciotat aura lieu **le jeudi 19 juin 2014** à 18h30 à la Maison des Associations, Place Evariste Gras.

L'Assemblée Générale est un moment important et convivial dans la vie d'une association, cette année, nous avons invité Hervé Thomas du CA d'Attac France qui pourra répondre à nos questions sur l'activité d'Attac France en général.

Après un pot d'accueil nous aborderons l'ordre du jour suivant :

- 1°) Rapport annuel d'activité 2013 (ci-joint document correspondant)**
- 2°) Rapport annuel de gestion 2013 (comptes 2013 en pièce jointe)**
- 3°) Renouvellement du Conseil d'Administration**
- 4°) débat autour des orientations d'ATTAC**

Rappel de l'article 8-1 alinéa 1 des statuts : " Le Conseil est composé de 10 à 29 administrateurs élus par l'Assemblée générale " .

Rappel des articles 8-2 des statuts. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de deux ans, à compter du jour de leur élection par l'Assemblée générale. Ils sont rééligibles sans limitation. En cas de vacance, de nouveaux administrateurs peuvent être cooptés par le Conseil pour la durée du mandat du Conseil qui reste à courir.

Les élus au CA en 2013 pour deux ans sont: Roger DELLAC , Elsa DRILLON , Mathieu FAVRE, Joëlle ROJAS, François RENSCH.

Les mandats au CA à renouveler en 2014: Philippe BONNEAU, Joseph BOURGES, Perla CHOCTEAU, Edmond DIAQUES, Marie-Pierre MASSEBEUF.

Les candidatures seront reçues au plus tard une semaine avant la date de l'assemblée générale, soit avant le 12 juin 2014 soit par courrier adressé à La Ciotat ATTAC, Maison des Associations, place Evariste Gras 13600 La Ciotat, soit par e-mail adressé à : laciotat@attac.org ou à lina.chocteau@wanadoo.fr.

Tout membre a le droit de se faire représenter par un autre membre en remettant à ce dernier un mandat écrit. Nul ne peut détenir plus d'un mandat (Article 11- 5. des statuts).

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent se porter candidats et voter pour la désignation des nouveaux membres du CA, (il sera possible de ré-adhérer le jour de l'Assemblée Générale).

En comptant sur la présence de chacun-e , nous vous prions de recevoir nos salutations les plus amicales.

Cordialement, le Conseil d'Administration.

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 19 juin 2014

M. /Mme _____ en tant que "mandant"

Donne pouvoir à M./Mme _____ en tant que "mandataire",

de me représenter et de voter en mes lieu et place

Ecrire à la main et signer : Bon pour pouvoir

MANDANT

MANDATAIRE